

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
DE LA SOCIETE Etablissements MAUREL & PROM
EN DATE DU 18 MAI 2021
RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce pour rendre compte à l'Assemblée Générale convoquée pour le 18 mai 2021 des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, au sein de (i) la société Établissements Maurel & Prom (« **Maurel & Prom** »), (ii) des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce et (iii) des sociétés contrôlées par Maurel & Prom au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ensemble avec Maurel & Prom, le « **Groupe Maurel & Prom** »).

a) Attribution gratuites d'actions à des mandataires sociaux de Maurel & Prom

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code du commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par Maurel & Prom, en 2020, à ses mandataires sociaux :

Au titre de sa rémunération variable long terme de l'exercice 2020, 244.698 actions au prix de 1,839 euros (prix identique à celui retenu pour les actions gratuites attribuées aux salariés) ont été attribuées à Monsieur Olivier de Langavant, en sa qualité Directeur Général.

b) Attribution gratuites d'actions à des salariés de Maurel & Prom

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code du commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions de performance qui ont été attribuées gratuitement, en 2020 à chacun des dix salariés de la société Maurel & Prom dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Les actions suivantes ont ainsi été attribuées gratuitement par Maurel & Prom à ses salariés :

- 135.000 actions à Philippe CORLAY
- 105.000 actions à Olivier POIX
- 87.000 actions à Pablo LIEMANN
- 81.000 actions à Alain TORRE
- 76.500 actions à Patrick DEYGAS
- 30.000 actions à Jeanne CASTAING
- 24.000 actions à Caroline MARIA
- 24.000 actions à Frédéric ASSOULINE
- 24.000 actions à Jérôme DOUANE
- 22.500 actions à Marie de JESSEY

Pour rappel, dans le plan du 6 août 2020, les périodes d'acquisition (dates auxquelles le bénéficiaire

devient définitivement propriétaire de l'action gratuite) sont réalisées par tiers chaque année sur trois (3) ans, à savoir 1/3 pour la tranche 1 à compter du 6 août 2020, soit jusqu'au 6 août 2021, 1/3 pour la tranche 2 à compter du 6 août 2021, soit jusqu'au 6 août 2022 et 1/3 pour la tranche 3 à compter du 6 août 2022, soit jusqu'au 6 août 2023.

Les périodes de conservation (périodes postérieures aux périodes d'acquisition pendant lesquelles le bénéficiaire est tenu de conserver l'action gratuite) sont réalisées par tiers chaque année sur trois (3) ans, à savoir 1/3 pour la tranche 1 à compter du 6 août 2021, soit jusqu'au 6 août 2022, 1/3 pour la tranche 2 à compter du 6 août 2022, soit jusqu'au 6 août 2023 et 1/3 pour la tranche 3 à compter du 6 août 2023, soit jusqu'au 6 août 2024.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance qui seront appréciées annuellement par le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations de la Société et évaluées sur une période référence.

Au total 1 824.000 (un million huit cent vingt-quatre mille) actions gratuites ont été attribuées par Maurel & Prom au cours de l'exercice 2020.

- 981.000 (neuf cent quatre-vingt-un mille) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à vingt (36) salariés de filiales du Groupe.
- 234.000 (deux cent trente-quatre mille) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à dix-sept (17) autres de ses salariés

La valeur (au jour de l'attribution) de cette attribution gratuite, soit au total 608.000 (six cent huit mille) actions, réalisée pour la tranche 1 est de 1,839 euros par action pour le plan du 6 août 2020 soit un total de 1.118.112,00 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été réalisée par les autres entités du groupe Maurel & Prom pendant cette période.

Le Conseil d'administration, le 9 mars 2021.